

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2026**

Délibération n°2026.06.248

Contrat de ville – Subvention Mission Locale pour un dispositif expérimental « Cap Quartiers prioritaires »

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de Séance: Thierry BOUILLEAU

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **54**

Nombre de pouvoirs: **8**

Nombre d'excusés: **4**

Nombre d'élus intéressés : **9**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Maud FOURRIER, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARAIS à Fadilla DAHMANI, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Fadila BOUTAYEB, Jean-Philippe POUSSET à Elise VOUVET, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Rémi HUMBERT, Annie MARC, Lucy VIOLIN, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Elus intéressé(s): Michel BUISSON, Guillaume CHUPIN, Hélène GINGAST, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Thierry MOTEAU, Coralie PASQUIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Zalissa ZOUNGRANA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_248-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

Publication : 02/07/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.248**

Rapporteur : Madame MOUFFLET

**CONTRAT DE VILLE – SUBVENTION MISSION LOCALE POUR UN DISPOSITIF
EXPERIMENTAL « CAP QUARTIERS PRIORITAIRES »**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10801 -1) PARTICIPATION RESPONSABLE ET CITOYENNE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.



Les jeunes sont une richesse pour l'agglomération, cela justifie une politique ambitieuse dans l'intérêt et avec le concours de tous !

Avis « Politique jeunesse : sortir du labyrinthe ! » 2020

<https://codev.grandangoulême.fr/wp-content/uploads/2026/04/avis-jeunesses-2020.pdf>

Vu le contrat de ville 2024-2030 signé le 27 novembre 2024 ;

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Dans le cadre de la Cité de l'Emploi, les partenaires de l'insertion ont mené une réflexion sur un dispositif coordonné impliquant chaque professionnel travaillant quotidiennement auprès des jeunes en dehors de tout parcours éducatif ou professionnel dans leur quartier.

Les difficultés rencontrées par plusieurs structures ont retardé l'aboutissement de cette réflexion qui a été relancée par la Préfecture dans le cadre des Cités éducatives dont la mission porte aussi sur l'insertion jusqu'à 25 ans.

Forte d'une expérience précédente d'animation d'un consortium d'acteurs socio-éducatifs pour l'insertion des jeunes « invisibles » et en tant que gestionnaire de la plateforme des décrocheurs scolaires, la Mission Locale a proposé de coordonner un dispositif allant du repérage des jeunes dans leurs quartiers, à la mobilisation sur un projet personnel pour les orienter vers les structures d'insertion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_248-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

Publication 202/07/2026

Les jeunes ciblés sont sortis de scolarité ou en fort absentéisme scolaire, ils ne sont inscrits dans aucune structure de suivi (éducation nationale, mission locale, France Travail, centre de formation, structure d'insertion, travailleur social, protection judiciaire de la jeunesse,...) mais ils sont repérés par leur comportement dans l'espace public dans les quartiers prioritaires.

Le dispositif associera l'ensemble de ces acteurs pour croiser les informations et ne prendre en charge que des jeunes en dehors de tout cadre et suivi. Les jeunes seront intégrés sur la base d'une analyse de situation partenariale et sur une décision consensuelle. La confidentialité de ces analyses sera assurée par une charte.

L'offre d'accompagnement sera celle disponible dans les structures d'accompagnement, éducatif, d'insertion et d'emploi pour une remise « dans le circuit ».

La prise de contact avec les jeunes reposera sur le maillage des adultes-relais financés par l'Etat, en poste dans les centres sociaux culturels et sportifs (CSCS) et qui ont une mission principale « d'aller vers ». Ils recevront une formation collective pour harmoniser leurs argumentaires et leurs modalités d'intervention auprès de ces jeunes. Les CSCS pourront aussi mobiliser les référents insertion de leurs équipes. Après une mise en confiance, le relai sera opéré avec la Mission Locale qui pourra aller au-devant du jeune dans le quartier ou le recevoir directement dans ses locaux.

Le suivi des jeunes s'effectue par quartier, avec une circulation des informations limitée aux professionnels impliqués dans le parcours des jeunes. Une plateforme numérique de travail dédiée au dispositif permettra des décisions réactives.

La cohorte est fixée à 20 jeunes en suivi, avec une sortie dès qu'une action est engagée par le jeune auprès d'une structure sociale, éducative ou d'insertion.

La coordination à la Mission Locale est assurée par une conseillère en insertion professionnelle expérimentée et par la direction.

Il est convenu que ce dispositif est expérimental sur 2 années mi-2026 à mi-2028, après un bilan au terme de 12 mois.

Le coût total sur 12 mois du dispositif s'élève à 53 772 €.

Les Cités éducatives d'Angoulême et de Soyaux consacreront respectivement 15 000 € et 5 000 € au déploiement du dispositif.

Il est proposé de mobiliser 20 000 € sur le fonds pour des parcours renforcés dont dispose encore GrandAngoulême au titre de la Cité de L'Emploi. Le montant total du reliquat s'élève à 40 000 €.

La Mission Locale financera sur ses fonds propres 13 772 €.

L'ensemble de ces dispositions est repris dans l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle 2024-2026 « Accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle » entre la Mission Locale et GrandAngoulême.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 20 000 € à la Mission Locale pour la coordination sur 12 mois du dispositif d'insertion en faveur des jeunes des quartiers prioritaires « Cap quartiers prioritaires » tel que défini ci-dessus..

D'APPROUVER l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle entre la Mission Locale et GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 9	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Michel BUISSON, Guillaume CHUPIN, Hélène GINGAST, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Thierry MOTEAU, Coralie PASQUIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Zalissa ZOUNGRANA ne prennent pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_248-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

Publication 402/07/2026